



CRÉATION d'une ASSOCIATION

DÉCLARATION PRÉALABLE

Loi du 1er juillet 1901, article 5 Décret du 16 août 1901, articles 1 à 7

Ce formulaire vous permet de déclarer les informations nécessaires à la création de votre association et de procéder à leur insertion obligatoire au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.).

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - INFORMATIONS PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.	
TITRE Les Amis de Franck Rousseaux	
OBJET . Honorer la mémoire de l'arbishe céranishe Fran	cle
- Reviseaux, décédé le 13 octobre 2010. • Farre connectire of regenner son couvre par to	ک ک
Réaliser texte opération de texte nature pas se rottacher à l'exécution des buts sus-indique	vant
AR TRACTURE & LERECUES OF BUES SUS-indigo.	<u>.</u>
SIEGE SOCIAL	
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence 1	
Lieu-dit ou boîte postale Signature Signature Signature Signature Commune / Localité Commune / Localité	
Site INTERNET : http:// (facultatif)	

2 - INFORMATIONS NON PUBLIÉES AU J.O.A.F.E. ADRESSE DE GESTION Les Amis de Frank Rousseaux Titre court de l'association : Chez: O Mme O Mile O.M. Nom: PASCO HE Prénom: Dichel Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence Type de voie 95300 Code postal Commune / Localité Lieu-dit ou boîte postale Téléphone de l'association : 61.30.38.83. 4.4 Adresse électronique de l'association: Michel Pasquel @ wanedoc fro (recommandé) 3 - DATE DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE Date: 04/06/2011

4 - PUBLICATION AU J.O.A.F.E. (obligatoire)

Je demande la publication de l'extrait de cette déclaration au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise et m'engage à régler le montant des frais d'insertion.

5 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 14 novembre 2014 Poutoise.

Nom et qualité du déclarant - Signature

Nichel PASCOAL

Tréscrion

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »